

Congrès CGSP 2011 - Enseignement



8h45

Arrivée des premiers invités, l'accueil se fait dans une chaleureuse ambiance autour d'un petit café.



9h15

Présentation et remerciements de la Présidente.

Chèr(es) camarades,

J'ai le plaisir d'ouvrir ce Congrès 2011.

Merci à vous toutes et à tous d'être venus en nombre.

OUI, notre section régionale du Luxembourg se porte bien! Et ceci grâce à vous !

Et pourtant, dans le contexte politique difficile que connaît la Belgique, les enseignants sont inquiets et je les comprends bien. Ils sont malmenés depuis des lustres par des Ministres qui 'héritent' du portefeuille 'vide' de l'Enseignement, et qui, souhaitant apporter leur pierre à un édifice de plus en plus instable, font valser les décrets successifs dans le seul but d'économiser encore et toujours sur ce qu'un pays a de plus précieux : LA FORMATION DES JEUNES.

Et pourtant notre rôle, à nous, les enseignants, est CAPITAL dans la détection des dysfonctionnements !

Je vous raconte brièvement l'histoire d'Anne-Lise, fille d'agriculteurs français travaillant dur, 4e enfant après 3 frères, la fille qu'on ne désirait pas... Inutile de dire que sa vie était pénible et ses résultats scolaires catastrophiques. Elle avait pris place au fond de la classe et s'y ennuyait à mourir... L'instituteur du village, qui avait une classe à plusieurs degrés, se désintéressait totalement d'elle.

Jusqu'à la rentrée suivante où elle vit arriver une institutrice fraîchement diplômée qui lui demanda de rester un moment à la fin de la classe. Elle lui dit qu'elle était convaincue qu'elle pouvait faire beaucoup mieux et qu'elle avait 'des yeux très intelligents'. Elle la plaça juste devant son pupitre.



Christiane Denayer

Anne-Lise rentra chez elle, regarda ses yeux dans un miroir pendant un long moment.

Inutile de dire, qu'avec l'institutrice pour alliée, ses résultats scolaires s'améliorèrent et elle continua brillamment ses études. Sa réalisation professionnelle, Anne-Lise dit la devoir à cette jeune institutrice qui avait su reconnaître en elle le désir de croître et de s'épanouir et qui lui avait offert le soutien nécessaire...

9h30 - BILAN du travail syndical

- Bilan présenté par Yves Braconnier

Patricia a pris en charge toutes les « formations » destinées aux délégués. Elle s'est également investie dans les différentes commissions et conseils de zone.

Yves, quant à lui, s'est principalement occupé de la défense des affiliés tout en se rendant régulièrement dans les différents Cocoba et Copaloc.

Nous avons également obtenu d'excellents résultats grâce à la mise en place des différents groupes de travail.

Le site Internet est en cours de réalisation, Manuel Husquinet s'en occupe activement.

Grâce à ce site, nous espérons une plus grande interactivité avec nos affiliés et délégués...

L'année prochaine nous souhaitons mettre en place une cellule spécifique compétente en matière de harcèlement et de violence au travail. Nous désirons également éditer une brochure sur l'enseignement spécialisé.



- Les Formations (Patricia Mylle)



Thèmes abordés :

- Le statut des membres du personnel de l'Enseignement de Communauté française (mars 69) : carrière d'un agent.
- Le Comité de Concertation de Base : réglementation.
- Le statut des membres du personnel de l'Enseignement Officiel Subventionné.
- La Commission Paritaire Locale : réglementation

En préparation :

- Les congés d'interruption de service et les congés de maladie.
- Structure et organisation de l'enseignement fondamental en Communauté française et en Officiel Subventionné (98)



- Groupe de Travail Haute Ecole (Yves Satinet)

Le groupe de Travail de la Haute Ecole a travaillé sur la vulgarisation du statut dans le but de réaliser une brochure destinée aux délégués.

- Groupe de Travail O.S. (Fernand Van Den Abbeel)

Le groupe de Travail de l'Officiel Subventionné a retracé la carrière d'un agent d'un point de vue administratif afin de mettre en place un livret pour les délégués.





- Groupe de Travail "P" (Christiane)

Le groupe des « pensionnés » a fait un énorme travail tant au niveau structurel que logistique.

10h00 - Composition du Bureau



Démission et cooptation :

- Tout membre du Bureau qui comptera 5 absences consécutives non motivées, sera automatiquement considéré comme démissionnaire.
- Lors du Comité Régional annuel de juin, les membres démissionnaires sont remplacés conformément à la procédure (appel à candidature et vote par les membres du Comité Régional)

Fonctionnement :

- Le B.E.R. se réunit tous les 2 mois et aussi souvent que l'exigera l'actualité syndicale

Compétence :

- Exécution des décisions prises en Congrès, en Assemblée Générale et en Comité Régional.
- Fonctionnement des Commissions Régionales.
- Validation des propositions des différents groupes de travail.
- Prise de décisions urgentes quant au bon fonctionnement de la Régionale.
- Gestion administrative et financière de la Régionale (Validation des comptes 1 fois/an)
- Les vérificateurs aux comptes sont élus tous les 4 ans lors du Congrès.

- Présentation du Bureau Exécutif et appel au remplacement des membres démissionnaires (Yves)

Composition :

- 1 Président
- 2 Vice-Présidents
- 1 Secrétaire Permanent
- 1 Secrétaire Administratif
- 1 Trésorier
- 1 Trésorier-Adjoint

Plus 10 membres venant de fonctions ou de niveaux non encore représentés.

Les membres du groupe « P » (pensionnés actifs) sont invités d'office au Bureau Exécutif.

Conditions d'éligibilité : Voir R.O.I de la Régionale.

Le Secrétaire Permanent est notre représentant effectif au Bureau Exécutif Communautaire et au Bureau Exécutif Wallon. Ses suppléants sont choisis parmi les membres du Bureau.

Le Secrétaire Régional Permanent sera élu par vote à bulletins secrets lors des Congrès statutaires.

Conditions générales d'éligibilité :

- Respecter le R.O.I du Secteur.
- S'engager à assister régulièrement aux réunions.
- Pouvoir animer une Commission (technique) Régionale.
- Le B.E.R est élu tous les quatre ans.
- Les membres sortants sont rééligibles.
- Les membres se doivent d'assister à toutes les réunions organisées par la Régionale.



11h00 - Négociations Sectorielles

Mise au point par Pascal Chardome (Président CGSP Communautaire)



Pascal nous a informé de l'état d'avancement des négociations sectorielles. Il nous a entretenu des différentes revendications de la CGSP dans tous les types, niveaux et degrés d'enseignement. Le principal point de discussion des pourparlers entre les Syndicats et les Ministres M.D Simonet et J.Cl Marcourt concerne la "prépension" des agents que le gouvernement compte repousser de 55 à 58 ans moyennant certains régimes transitoires. La prépension complète ne serait possible qu'à partir de 58 ans au lieu de 55 ans, le départ partiel à 55 ans ne serait accessible qu'aux agents disposant d'un pot "DPPR" suffisant (30 ans d'ancienneté donneraient droit à 30 mois de pot)

Les propositions salariales constituaient un autre point de l'accord essentiel pour les syndicats.

Les affiliés ont pu voter "pour" ou "contre" l'accord sectoriel en fin d'exposé.

L'accord a été accepté à raison de 34 votes "pour" et 3 votes "contre" car il n'y aura pas ou peu d'amendements possibles.

Vers 12h30 - Apéritif et Repas

Un excellent couscous, préparé par le traiteur "Toscana in Bocca" a rassasié les convives.

L'apéritif et les boissons étaient offertes par la Régionale.



13h30 - Exposé de Christian Hornard

Les temporaires et la réglementation chômage



• Tout le personnel ayant effectué des prestations de travail (1 jour au minimum) dans un établissement scolaire organisé, subventionné ou reconnu par la Communauté française, est amené à faire une demande de chômage à la fin de l'année scolaire à condition de ne pas être nommé.

• Toutes ces personnes bénéficient de la dispense 96 du 1er juillet au 31 Août (30/09 HE)

Durant cette période, ce chômeur :

- Peut refuser un emploi convenable,
- Ne doit plus être disponible pour le marché de l'emploi,
- Ne doit plus être demandeur d'emploi et être inscrit comme tel.
- Cependant, une catégorie de personnes a droit à un traitement différé pendant les vacances scolaires (juillet-août) et par conséquent n'est pas indemnisée par le chômage pour ces jours précis.

Il s'agit des enseignants temporaires (intérim)

- Un enseignant temporaire travaillant du 01/09 au 30/06 (horaire complet) est indemnisé complètement par la Communauté française pendant les vacances scolaires (rémunération différée) ;
- Un enseignant temporaire qui travaille à horaire incomplet ou une partie de l'année seulement perçoit une rémunération différée par la Communauté française au prorata du nombre de jours prestés ainsi que de sa charge ;
- Lorsque le traitement différé est terminé, le temporaire redevient chômeur "sous dispense 96" et est indemnisé par le chômage. Les jours couverts par un traitement différé (Communauté française) sont indiqués par un V sur la carte de contrôle. Le paiement par le chômage se calcule sur base du C4 remis après fin de fonction et à l'aide d'un C3A.

15h00 - Mise au point sur la Formation Initiale des Maîtres et des Régents (Isabelle Doneux, Christiane, Patricia, Yves)

- Organisation structurelle du Coursus et lieu de formation présentés par Isabelle Doneux.
- Conditions d'inscription des étudiants et régime transitoire présentés par Patricia.
- Formation des formateurs et expérience utile présenté par Yves.



Pourquoi une réforme de la formation des maîtres et régents ?

- Pour lutter contre une école inégalitaire
- Pour répondre à un métier de plus en plus complexe
- Pour valoriser professionnellement le métier d'enseignant et le reconnaître socialement
- Pour favoriser la mobilité entre les pays européens
- Pour supprimer les hiérarchies entre les enseignants.

Comment ?

- En maîtrisant les savoirs, compétences, méthodes et instruments pédagogiques et didactiques
- En développant la conscience que les connaissances sont en constante évolution
- En intégrant son rôle dans une vision plus large du cadre de l'enseignement (culture générale)

- En maîtrisant la langue de l'Enseignement
- En organisant, évaluant, régulant son enseignement en fonction des résultats d'apprentissage
- En abordant certaines thématiques (pédagogie, psychologie et recherche en éducation ...)
- En permettant de vivre des expériences de terrain ;
- En fournissant des connaissances sur le système scolaire, le fonctionnement de la société ...
- En complétant sa formation par des compétences en matière de communication, gestion de conflits, travail en équipe.



• Débat

